

l'importation, mesures qui assureront que les denrées alimentaires canadiennes ne sont pas défavorisées face à la concurrence.

L'Accord prévoit l'élimination sur sept ans des pratiques de tarification et de listage discriminatoires des vins et eaux-de-vie distillées. Les consommateurs canadiens bénéficieront d'un plus grand choix de vins et d'alcools à des prix compétitifs. Les pratiques provinciales en matière de vente et de distribution de la bière demeurent inchangées. Les distillateurs canadiens de renommée mondiale bénéficieront d'un accès amélioré et mieux garanti au marché américain.

SERVICES

Il s'agit du premier accord international traitant du commerce des services, ainsi que des biens et des investissements.

Tant au Canada qu'aux États-Unis, le secteur des services est le secteur de l'économie qui croît le plus rapidement. Il représente une proportion croissante du commerce bilatéral.

Un ensemble de règles globales et sans précédent est établi, en vertu duquel les services étrangers recevront dans chaque pays un traitement aussi favorable que les services nationaux, dans la mesure où ils sont touchés par les lois ou règlements à venir. Les deux parties étudieront la suppression future, par secteur, des pratiques restrictives existantes.

L'Accord contient des engagements distincts et spécifiques en ce qui concerne le tourisme, les services améliorés de télécommunications et les services informatiques. Un engagement similaire est envisagé dans le cas des services de transport. Des normes professionnelles mutuellement acceptables et des règles d'accréditation pour la fourniture de services seront élaborées. Les services des architectes en sont le premier exemple.

L'interdépendance et l'internationalisation des marchés des capitaux sont à la base des dispositions concernant les services financiers. Chaque partie convient de maintenir les droits et privilèges actuellement accordés aux institutions financières de l'autre partie. Les deux parties s'engagent à accroître l'accès et les possibilités